



*David GOUHIER Jean-Michel BOISSET*  
**Rodolphe PÉAN**

Notaires Associés

Successeurs de M<sup>e</sup> LANGEARD, M<sup>e</sup> DECLOMESNIL, M<sup>e</sup> CHAUVEL, M<sup>e</sup> FORTIER, et M<sup>e</sup> GRANDIN  
Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial

## **VENDRE UN BIEN IMMOBILIER EN COPROPRIETE MODE D'EMPLOI**

### **Liste non exhaustive des pièces à fournir au notaire par le vendeur**

- ✓ Carte d'identité ou passeport,
- ✓ Relevé d'identité bancaire,
- ✓ Titre de propriété (et non une simple attestation),
- ✓ Nom et adresse du syndic de copropriété,
- ✓ Copie des 3 derniers procès-verbaux d'assemblée générale des copropriétaires,
- ✓ Certificat de mesurage (Loi Carrez),
- ✓ Etat parasitaire (termites), le cas échéant,
- ✓ Diagnostic amiante, le cas échéant,
- ✓ Constat des risques d'exposition du plomb (CREP) pour les biens construits avant 1949,
- ✓ Etat de l'installation électrique (si installation a plus de 15 ans),
- ✓ Etat de l'installation gaz (si l'installation a plus de 15 ans),
- ✓ Etat des risques naturels, miniers et technologiques,
- ✓ Diagnostic de performance énergétique (DPE),
- ✓ Dernière taxe foncière,
- ✓ Bail en cours si le bien est loué,



Siège : 12 Rue de Caen BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE 14740 THUE ET MUE  
Bureau permanent : 26 Place Paillaud CREULLY 14480 CREULLY SUR SEULLES

#### **AGRICULTURE**

Cession d'exploitations  
Baux - sociétés agricoles

#### **CONSEIL AUX PARTICULIERS**

Droits de la famille et des biens

#### **IMMOBILIER**

Négociation - Gérance  
Vente - Location

#### **DROITS DES AFFAIRES**

Fiscalité  
Gestion du patrimoine

#### **ENTREPRISES**

Fonds de commerce  
Sociétés

- ✓ Copie du congé délivré par le locataire ou au locataire par le propriétaire si le bien était loué.

**Prévoir le versement d'une provision de 200 € à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées incombant au vendeur et rendues obligatoires depuis l'entrée en vigueur de la loi ALUR.**